

No 01

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Dominique Von Burg/ M. Michel Baud

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, M. Patrick Mützenberg, Conseiller administratif, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Alice Bertholon, Julie Boudet Anthamatten, Blerina Kastrati, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Sarah Lachat, Emmanuelle Merle, Céline Sana- Oppliger, Safiatou Simpure Diaz, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Dominique Barbuzzi, Philippe Calame, François Epars, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Damien Guinchard, Thomas Huwiler, Liévin Kalala, Didier Lauret, Sébastien Lendaro, Jean-Luc Moya, Gaspard Piguet, David Rober, Marcel Schmutz, Jean-Philippe Terrier, Alain Voignier, Conseillers municipaux.

Sont excusés : MM. Yvan Agnesina, Arnaud Ducellier et Pierre Baertschi

En tant que doyen d'âge, M. Von Burg ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à la séance extraordinaire d'installation du Conseil municipal pour la législature 2025-2030. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance. Sont excusés MM. Yvan Agnesina, Pierre Baertschi et Arnaud Ducellier qui seront tous trois assermentés lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Communications du Conseil administratif : dicastères et années de mairie
2. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 validant les élections des conseils municipaux
3. Prestation de serment des membres du Conseil municipal, devant le doyen d'âge Monsieur Dominique VON BURG
4. Election du Bureau du Conseil municipal (conformément à l'art. 5 et suivants et 74 et suivants du Règlement du Conseil municipal)
5. Désignation des membres des diverses commissions, commissions extra parlementaires et représentations dans les fondations
6. Clôture de la séance

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF : DICASTÈRES ET ANNÉES DE MAIRIE

M. Von Burg passe la parole au Conseil administratif en le félicitant pour son élection.

[Applaudissements.]

M. Mützenberg fait part de son émotion de retrouver ses anciens collègues de l'autre côté de la tribune. En tant que vice-président, il annonce que le Conseil administratif a désigné Mme Molinari en tant que Maire pour l'année 2025-2026, qui va elle-même présenter la répartition des dicastères.

Mme Molinari souhaite la bienvenue à tous dans le cadre de cette nouvelle législature, et se dit très heureuse de prendre la parole ce soir pour notamment annoncer la répartition des dicastères et la désignation des présidences.

Années de présidence

2025-2026 : Mme Molinari, maire, et M. Mützenberg, vice-président ;
 2026-2027 : M. Mützenberg, maire, et M. Fraomene, vice-président ;
 2027-2028 : M. Fraomene, maire, et Mme Molinari vice-présidente ;
 2028-2029 : Mme Molinari, maire, et M. Mützenberg, vice-président ;
 2029-2030 : M. Mützenberg, maire, et M. Fraomene, vice-président

Dicastères de M. Mützenberg (suppléant M. Fraomene) :

- **Affaires culturelles, communication** : bibliothèques, musée, archives, activités et manifestations culturelles, théâtres et acteurs culturels, communication et médias communaux (journal, site, réseaux), affichage communal [SACC] ;
- **Bâtiments, construction et entretien** : planification et questions foncières, construction des bâtiments publics, exploitation des bâtiments communaux (nettoyage, entretien et conciergerie, transformation et amélioration des bâtiments, efficience énergétique, conciergerie), lien avec les régies et les fondations communales [SBAT] ;
- **Sports** : promotion et développement du sport, exploitation des installations sportives, associations et clubs sportifs [SSPO] ;
- **Informatique, logistique et protection de la population, Carouge à votre service** : réception-accueil de la mairie (renseignements, prestations sur site et en ligne, réservations des salles communales), manifestations communales et externes, occupation du domaine public et marchés, autorisations (hors chantiers, déménagements) (secteur CAVS),
 Informatique, bureautique et téléphonie, mesures de santé - sécurité au travail
 Protection civile, sapeurs-pompiers, sauveteurs auxiliaires, samaritains [SILPP]

Dicastères de M. Fraomene (suppléante : Mme Molinari) :

- **Enfance** : structures, institutions et programmes pour la petite enfance (crèches, accueil familial de jour), ludothèque, [à terme : lien avec les écoles, le parascolaire et les restaurants scolaires] [SENF] ;
- **Affaires sociales, jeunesse, seniors, solidarités, citoyenneté et collectivités** : service social communal, centre d'action sociale, jeunes (Projets emploi jeunes, travailleurs sociaux hors murs) et aînés, établissements médico-sociaux, IMAD, état-civil et cimetière, intégration et aide humanitaire, associations et vie associative,

contrat de quartier, Maison de quartier, lien avec les écoles, le parascolaire et les restaurants scolaires [ira à terme au SENF] [SAS] ;

- **Ressources humaines** : recrutements, développement et formation, réglementation et suivi administratif, conseil et soutien à l'encadrement, santé au travail, commission du personnel [SRH] ;
- **Police municipale** : police de proximité et patrouilleuses scolaires, contrat local de sécurité [SPM]

Dicastères de Mme Molinari (suppléant M. Mützenberg) :

- **Voirie, espaces verts et matériel** : entretien du domaine public, aménagement et entretien des espaces verts, levée et tri des déchets, transports et support aux manifestations, ateliers communaux + centrale d'achats communale [SVEM] ;
- **Finances et promotion économique** : processus budgétaire, analyses, planification et tenue des finances, plan des investissements, assurances, suivi des contrats et redevances, marchés publics + promotion des activités économiques de proximité (commerces et entreprises) [SFIN] ;
- **Aménagement, urbanisme, travaux et domaine public** : plans directeurs, planification foncière, autorisations de construire, autorisations des chantiers et déménagements, développement urbain et espaces publics, assainissement et génie civil, aménagement des routes et maçonnerie (cimetière) [SURB] ;
- **Environnement et durabilité, énergie et mobilité** : protection de l'environnement, programmes de développement durable (Zéro déchets), transports, circulation et mobilité [SURB]

Mme Molinari souhaite encore une fois une chaleureuse bienvenue aux élus de cet hémicycle, en espérant que les travaux se poursuivront dans un état d'esprit positif et une bonne communion entre toutes et tous.

[Applaudissements.]

2. LECTURE DE L'ARRÊTÉ DU CONSEIL D'ETAT DU 9 AVRIL 2025 VALIDANT LES ÉLECTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

M. Von Burg passe la parole au plus jeune membre de l'hémicycle, M. Piguet, pour qu'il donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 validant les élections des conseils municipaux.

Le Conseil d'Etat,

vu les articles 46 alinéa 1, 53 lettre a, 54 et 140 de la Constitution de la République et du Canton de Genève du 14 octobre 2012 ;

vu l'article 77 alinéa 1 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 ;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 mars 2025 constatant les résultats des Conseils municipaux du 23 mars 2025 publiés dans la Feuille des avis officiels du 28 mars 2025 déclarés exécutoires, nonobstant recours, afin de permettre la constitution des Conseils municipaux et d'assurer ainsi la continuité institutionnelle des communes genevoises,

attendu que 2 recours sont pendants devant la Chambre institutionnelle de la Cour de justice contre le résultat de l'élection du Conseil municipal de la commune de Vernier ;

attendu que la restitution de l'effet suspensif a été demandé dans le cadre d'un des 2 recours ;

attendu que le Conseil d'Etat se justifie de surseoir, en l'état, à la validation de l'élection du Conseil municipal de la commune de Vernier, dans l'attente du prononcé de la Chambre constitutionnelle sur effet suspensif ;

vu l'absence de recours contre l'élection des Conseils municipaux dans les autres communes ;

attendu que l'élection des Conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée ;

arrête l'élection des conseillers municipaux du 23 mars 2025 de toutes les communes du canton, dont Carouge, sauf Vernier.

[Applaudissements]

3. PRESTATION DE SERMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, DEVANT LE DOYEN D'ÂGE, MONSIEUR DOMINIQUE VON BURG

M. Von Burg appelle les conseillères municipales et conseillers municipaux à se lever et les informe qu'ils seront appelé.e.s un à un par leur nom.

A l'appel de leur nom, les conseillères ou conseillers lèveront la main droite et répondront par les mots « je le jure » ou « je le promets ».

Une fois chaque conseiller(ère) appelé-e, M. Von Burg prendra acte du serment des conseillers municipaux par ces paroles : « Je prends acte de votre engagement ».

M. Von Burg demande aux conseillers et conseillères de se lever avant de lire le serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer. »

M. Von Burg appelle chaque élu par ordre nominal pour confirmation de leur serment.

M. Jean-Marc Antonioli : je le jure

M. Loïc Antonioli : je le jure

M. Dominique Barbuzzi : je le promets

M. Michel Baud : je le jure

Mme Alice Bertholon : je le promets

Mme Julie Boudet Anthamatten : je le promets

M. Philippe Calame : je le promets

M. François Epars : je le promets

M. Alain Etienne : je le promets

M. Jean-Jacques Gerster : je le promets

M. Damien Guinchard : je le promets

M. Thomas Huwiler : je le promets

M. Liévin Kalala : je le promets
 Mme Blerina Kastrati : je le promets
 Mme Elif Kaytak : je le promets
 Mme Christiane Kolla : je le promets
 Mme Sarah Lachat : je le promets
 M. Didier Lauret : je le promets
 M. Sébastien Lendaro : je le jure
 Mme Emmanuelle Merle : je le promets
 M. Jean-Luc Moya : je le promets
 M. Gaspard Piguet : je le promets
 M. David Robert : je le promets
 Mme Céline Sana-Oppliger : je le promets
 M. Marcel Schmutz : je le jure
 Mme Safiatou Simapore Diaz : je le promets
 M. Jean-Philippe Terrier : je le promets
 Mme Laurence Uldry : je le jure
 M. Alain Voignier : je le jure

M. Von Burg prend acte des engagements des personnes qu'il vient d'assermenter, et prie l'assemblée de bien vouloir se rasseoir.

(M. Von Burg prêtera serment une fois la présidence élue)

M. Von Burg donne ensuite le discours suivant :

Chers amis élus, chères amies élues,

En tant que membre doyen de cette assemblée, c'est avec fierté et plaisir que je prends la parole à l'aube de cette législature qui va nous mener au printemps 2030.

Au cours de ces 5 années, ce Conseil municipal sera appelé à décider de la manière dont notre ville va se développer. Un développement qui sera marqué en premier lieu par l'agrandissement de notre ville, que ce soit du côté de l'espace Grosselin, mais surtout du côté de l'espace Praille-Acacias-Vernet, le bien-nommé PAV.

Il s'agira notamment de faire fonctionner des crèches en suffisance, mais aussi d'assurer la construction de nouvelles classes, voire de nouvelles écoles primaires, puisque cette tâche est dévolue aux communes. Il s'agira aussi d'attribuer aussi à notre administration des moyens suffisants pour qu'elle puisse s'occuper valablement des Carougeois, qu'il s'agisse des habitants ou des entreprises qui ont choisi de s'établir sur notre territoire. Il sera essentiel encore que le développement tienne compte du bien-vivre des Carougeois, que cela soit sur le plan écologique ou participatif.

J'aimerais aussi rappeler l'importance du débat, au sein d'un parlement comme son nom l'indique. C'est en effet grâce à nos débats que le public sera en mesure de saisir les enjeux de la politique communale. Des débats qui évidemment seront marqués par les différentes opinions que nous représentons, mais aussi je l'espère, par notre volonté à toutes et tous de faire évoluer le mieux possible notre commune.

En deux mots n'hésitez pas à faire valoir vos opinions divergentes car elles sont toutes représentatives. Et je ne doute pas que vous aurez le souci, une fois les débats clos, de prendre les meilleures décisions possibles pour notre commune.

Carouge vaut la peine d'être habitée, ce n'est pas la peine de vous le rappeler, mais Carouge mérite aussi d'être bien gouvernée. C'est dans cet esprit que vous avez fait acte de candidature et c'est dans ce but que vous avez été élus.

Merci de votre engagement et merci de remplir au plus près de votre conscience vos nouvelles fonctions.

[Applaudissements.]

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL (CONFORMÉMENT À L'ART 5 ET SUIVANTS ET 74 ET SUIVANTS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Von Burg annonce que selon le règlement du Conseil, (article 74), les élections ont lieu à main levée (donc au vote électronique usuel), sauf si un quart des membres du Conseil municipal demande le vote à scrutin secret.

A. Election du président du Conseil municipal

M. Von Burg passe à l'élection de la présidence du Conseil municipal pour l'année à venir.

A la suite des discussions préparatoires qui ont eu lieu entre les formations politiques de ce Conseil, il sollicite les propositions pour la présidence dudit Conseil.

Le groupe UDC présente la candidature de M. Michel Baud à la présidence du Conseil municipal. Ancien conseiller municipal et ancien député, Michel Baud possède toutes les compétences et l'expérience requise pour assumer cette fonction avec rigueur et engagement.

En l'absence d'autres candidatures, M. Von Burg ouvre le vote sur la candidature de M. Baud en tant que Président du Conseil municipal.

M. Baud est élu à la présidence par 29 OUI, 0 NON, et 0 abstention.

[Applaudissements.]

M. Von Burg félicite M. Baud pour son élection et lui cède la présidence.

B. Assermentation du doyen d'âge Monsieur Dominique VON BURG par le président

M. Baud, ci-après « le Président », prie l'assemblée de bien vouloir se lever, et demande à M. Von Burg de répondre « je le jure » ou « je le promets » après la lecture du serment.

M. Dominique Von Burg : je le promets

Le Président prend acte de l'engagement de M. Von Burg qu'il vient d'assermenter, et prie l'assemblée de bien vouloir s'asseoir.

[Applaudissements.]

C. Allocution du Président du Conseil municipal

Le Président remercie M. Von Burg d'avoir conduit le début de cette séance et souhaite adresser quelques mots à l'hémicycle.

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, je salue et remercie le Souverain qui nous a témoigné sa confiance et qui nous suit en présence ou à distance grâce à la retransmission en direct

accessible depuis le site internet de la Ville de Carouge. Je salue également les élus en leurs titre et fonctions, le secrétaire général, son adjointe et les membres de l'administration.

J'ai pris la décision de commencer mes salutations par la population car, comme on me l'a finement fait remarquer récemment, l'accession à une présidence de Conseil Municipal ainsi qu'à la position d'élus que nous occupons ici dans cette salle de la maison Delafontaine marque la mise à disposition de toutes et tous, sans distinction. Donc une posture se plaçant au-dessus du Souverain de toute appartenance associative, familiale, politique, historique ou autre que ce soit, n'est pas souhaitable. Il en sera ainsi pour toutes mes interventions futures.

Quand j'ai appris que j'étais pressenti à la fonction de Président du Conseil Municipal de Carouge et de ce fait, devenir ^{1er} citoyen de la Ville, ce qui pour un UDC, même natif de cette belle ville, n'était pas évident, diverses émotions m'ont envahi. De la joie bien sûr mais aussi de l'inquiétude.

Je me suis interrogé sur mes capacités à assumer avec justesse et diligence cette tâche importante. Doutes vite effacés en discutant avec ma famille, mon entourage politique et voyant surtout avec quelle efficacité l'administration carougeoise travaille.

C'est avec beaucoup d'humilité que je vais embrasser cette fonction et tout mettre en œuvre pour que mon mandat se déroule dans la sérénité et la courtoisie qui caractérise la Ville de Carouge.

J'apprécie les échanges brefs et francs. Je ne vais donc pas m'étendre plus que ça car je n'aime pas non-plus les longs discours, même si je trouve que celui-ci l'est déjà un peu quand même.

Dans la mesure du possible, je reste accessible à toutes et tous. Toujours à l'écoute de mon prochain, je m'efforce d'apporter mon soutien aux causes qui me sont chères.

Je vous réitère mes remerciements pour la confiance que vous placez en moi et je vous souhaite à toutes et tous une excellente législature 2025-2030.

Avant de continuer notre ordre du jour, j'aimerais que nous ayons une pensée pour les habitants de Blatten qui traversent une épreuve difficile.

Vive Carouge, Vive Céligny, Vive Genève et Vive la Suisse.

[Applaudissements.]

D. Accueil des CM

Le Président souhaite encore adresser quelques mots de bienvenue aux nouveaux et nouvelles collègues qui commencent leur premier mandat au Conseil municipal ce soir.

Chers membres du Conseil municipal,

Je me réjouis des apports des uns et des autres au Conseil et des collaborations constructives qui se tisseront entre nous. La Ville de Carouge souhaite marquer votre entrée en fonction par la remise d'un petit présent que je vous prie de venir chercher à l'appel de votre nom.

Mme Boudet Anthamatten

M. Epars

M. Guinchard

M. Huwiler

M. Kalala

Mme Kastrati
 Mme Lachat
 M. Lendaro
 M. Moya
 M. Piguet
 M. Robert
 M. Terrier
 M. Schmutz

Le Président n'oublie pas les autres membres du Conseil et espère que leur expérience sera utile aux prochains débats.

Le Président confirme, comme toutes et tous, son engagement d'œuvrer sans relâche et tout au long de cette année, pour le bien commun, pour les ponts à lancer les uns vers les autres et pour un chemin constructif à parcourir ensemble.

E. Election de la vice-présidence du Conseil municipal

Le Président passe à l'élection de la vice-présidence.

Faisant suite aux discussions préparatoires qui ont eu lieu entre les formations politiques, il sollicite les propositions pour la vice-présidence de ce Conseil.

Le groupe du Centre et des Verts libéraux propose Mme Emmanuelle Merle à ce poste. Pour ceux qui ne la connaissent pas, Mme Merle est depuis plus de 30 ans à Carouge, et est investie dans différentes associations. Elle est également maman de 2 enfants qui lui rappellent souvent que la politique n'est pas tout dans la vie. Mme Merle est membre de la fondation des EPI et, déjà élue il y a 5 ans, a exercé la fonction de secrétaire dans la précédente législature, ce qui signifie qu'elle connaît le fonctionnement du Bureau.

Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, le Président ouvre le vote par scrutin électronique.

Mme Merle est élue à la vice-présidence par 29 OUI, 0 NON, et 0 abstention.

[Applaudissements.]

Le Président remercie Mme Merle pour son élection et se réjouit de son appui tout au long de ces prochaines séances et la remercie par avance. Il l'invite à remplacer M. Piguet, le jeune secrétaire de ce début de soirée, et le remercie de sa contribution.

F. Election du secrétaire du Conseil municipal

Faisant suite aux discussions préparatoires qui ont eu lieu entre les différentes formations politiques de ce Conseil, le Président sollicite les propositions pour ce poste de secrétaire.

Le groupe socialiste propose au poste de secrétaire M. Pierre Baertschi qui est absent ce soir. Il ne présente pas M. Baertschi à la population, du fait que ce dernier est un des plus anciens élus de la commune, et qu'il fait partie de nombreuses associations. Ce dernier saura assumer ce rôle de secrétaire dans de très bonnes conditions pour suppléer le Président et la vice-présidence.

Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, le Président ouvre le vote par scrutin électronique.

M. Baertschi est élu en tant que secrétaire par 29 OUI, 0 NON, et 0 abstention.

[Applaudissements.]

Le Président félicite M. Baertschi pour son élection.

G. Election du vice-secrétaire du Conseil municipal

A la suite des discussions préparatoires qui ont eu lieu entre les différentes formations politiques de ce Conseil, le Président sollicite les propositions pour ce poste de vice-secrétaire.

Une présentation est faite par M. Voignier :

Après avoir été Président de campagne, après avoir œuvré sans relâche, le groupe PLR le remercie en souhaitant le faire travailler encore un peu en tant que vice-secrétaire. Il a démontré son intérêt à créer une bonne ambiance lors des négociations pour les postes dans les fondations. Il fait partie des anciens, peut-être pas par son âge, mais dans le nombre d'années comme élu au Conseil municipal, derrière M. Baertschi. Il attache beaucoup d'importance à être à l'heure et remercie toujours les autres d'être en avance. Certains d'entre vous l'auront reconnu, d'autre pas encore, mais vont apprendre à l'apprécier. C'est avec plaisir que le groupe PLR propose M. Jean-Jacques Gerster au poste de vice-secrétaire, en espérant que l'hémicycle lui fera un bon accueil.

Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, le Président ouvre le vote électronique.

M. Gerster est élu au poste de vice-secrétaire par 29 OUI, 0 NON, et 0 abstention.

[Applaudissements.]

H. Election du dernier membre au Bureau du Conseil municipal

A la suite des discussions préparatoires qui ont eu lieu entre les différentes formations politiques de ce Conseil, le Président sollicite les propositions pour ce dernier poste du Bureau.

Le groupe des Verts et des Vertes propose la candidature de Mme Alice Bertholon comme membre du Bureau du Conseil municipal. Avocate, grande amatrice de musique et chanteuse, Mme Bertholon s'engage pleinement, avec rigueur et succès dans tout ce qu'elle entreprend. Déjà élue à la vice-présidence lors de la précédente législature, elle dispose d'une très bonne connaissance du fonctionnement du Conseil et du Bureau. Ses qualifications professionnelles, la clarté de ses propos, sa capacité d'écoute et de compréhension, mais aussi de synthèse, font de Mme Bertholon une excellente candidate, qui sera un atout pour le Bureau durant cette première année de législature. Pour toutes ces raisons le groupe des Verts et des Vertes demande au Conseil municipal de soutenir la candidature de Mme Bertholon.

Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, le Président ouvre le vote électronique.

Mme Bertholon est élue 5^{ème} membre du Bureau par 29 OUI, 0 NON, et 0 abstention.

[Applaudissements.]

Le Président félicite Mme Bertholon et lui souhaite la bienvenue au Bureau, en se réjouissant de sa contribution.

5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS, COMMISSIONS EXTRA PAREMENTAIRES ET REPRÉSENTATIONS DANS LES FONDATIONS

Le Président passe à la nomination au sein des diverses commissions et instances dans lesquelles le Conseil délègue des membres.

Conformément aux articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, les membres des commissions sont désignés selon la répartition proportionnelle des groupes telle que sortie des urnes.

Pour les autres entités, la même règle est appliquée, sauf si les statuts de ces entités prévoient d'autres dispositions.

Une liste des commissions a été fournie à chaque nouveau Conseiller et nouvelle Conseillère par courriel et figure sur CMnet également.

Pour la clarté du processus de désignation, nous procéderons comme suit :

Nous voterons en bloc pour élire les membres des 13 commissions du Conseil municipal avec leur intitulé retenu pour cette législature, conformément aux travaux conduits par le Bureau en début d'année et ayant recueilli l'accord de toutes les formations politiques.

Puis nous procéderons à la désignation dans les commissions extraparlimentaires de l'Intégration et de la COSI (en bloc).

Et enfin nous voterons en bloc pour élire nos représentant.e.s au sein de chacune des fondations mentionnées aux articles 97 à 102 de notre règlement.

A. Liste des 13 commissions du Conseil municipal (dont l'existence des 13 commissions désignées comme telles).

Le Président demande si le vote au scrutin secret pour ces élections est demandé. Tel n'étant pas le cas il passe au vote par scrutin électronique.

Sont élues en bloc dans les commissions les personnes figurant dans la liste soumise au Conseil municipal par 29 OUI, 0 NON, et 0 abstention :

B. Commissions extraparlimentaires

Les commissions extraparlimentaires COSI et de l'Intégration sont constituées de membres issus du Conseil municipal ou délégués par les groupes de ce dernier.

La liste des membres proposés figure également dans les documents remis par courriel et figurant sur CMnet.

Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, le Président passe au vote électronique.

Sont élues en bloc dans les commissions extraparlimentaires les personnes figurants dans la liste soumise au Conseil municipal par 29 OUI, 0 NON, et 0 abstention.

C. Désignation des membres dans les Fondations

Pour les fondations et autres instances au sens des articles 97 à 102 du règlement, le Conseil municipal élit le nombre de représentants correspondant à chacune des entités.

Les noms figurent dans la même liste remise, tant pour les membres désignés par le Conseil administratif que ceux désignés par notre Conseil, en accord entre toutes les formations politiques, ceci afin d'assurer la répartition proportionnelle des sièges qui a été effectuée.

Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, le Président passe au vote électronique.

Sont élues en bloc dans les Fondations les personnes figurants dans la liste soumise au Conseil municipal par 29 OUI, 0 NON, et 0 abstention.

6. CLÔTURE DE SÉANCE

Avant de clôturer cette séance, le Président rappelle que la première séance Toutes Commissions Réunies se tiendra le lendemain mardi 3 juin à 18h30. Cette dernière est spécialement destinée aux nouveaux membres de ce Conseil. L'administration présentera tous les éléments de fonctionnement utiles. Le service informatique sera également présent, raison pour laquelle le Président remercie les membres du Conseil municipal d'apporter avec eux leurs appareils (téléphone, ordinateur portable, tablette, etc.) afin que les accès et connexions puissent être alors activés.

Dès la clôture de cette séance, les personnes présentes sont invitées à partager un moment convivial offert par la Ville de Carouge avec leurs proches à la Salle des fêtes.

Enfin, le Président remercie le secrétariat général pour la mise en place de cette séance et l'accueil réservé aux nouveaux membres.

Le Président lève ensuite la séance à 19h47.

[Applaudissements.]